

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 1913 du 3 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2105559S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Maggiore Philippe NIGEND : 159 183

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Mutti Steeve NIGEND : 153 265

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Janecek Andrej NIGEND : 205 235

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Michnik Mathieu NIGEND : 328 473

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot*